

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

DELIBERATION N°CP2023-07/4/22 DOSSIER N°5849	COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023 - COLLEGES DE LA SOUTERRAINE, CHATELUS-MALVALEIX, GUERET- MAROUZEAU, PARSAC, BOUSSAC, CHAMBON-SUR- VOUEIZE, AHUN, DUN-LE-PALESTEL
---	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
- EXERCICE 2023 - COLLEGES DE LA SOUTERRAINE, CHATELUS-
MALVALEIX, GUERET-MAROUZEAU, PARSAC, BOUSSAC, CHAMBON-
SUR-VOUEIZE, AHUN, DUN-LE-PALESTEL**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
 VU la délibération N°CD 2022-05/3/18 du Conseil Départemental du 20 mai 2022 relative à la révision des critères d'attribution de la DGF 2023 des collèges,
 VU la délibération N°CD2022-09/3/16 du Conseil Départemental du 30 septembre 2022 relative à la DGF 2023 des collèges,
 VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2023-07/4/22 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder un complément de dotation de fonctionnement, au titre de l'exercice 2023, à sept collèges selon le tableau ci-dessous afin de leur permettre de financer les dépenses de fonctionnement en viabilisation qui ont nettement augmenté sur les postes électricité, gaz et granulés et d'aider les établissements à couvrir les dépenses énergétiques jusqu'à la fin de l'année 2023.

- de rejeter la demande du collège de Chambon-sur-Voueize .

Collège	Montant sollicité	Montant accordé		Total accordé
		Aléas	Réserves	
La Souterraine	21 000 €	8 000 €	3 000 €	11 000 €
Châtelus-Malvaleix	48 000 €	8 000 €	32 000 €	40 000 €
Marouzeau à Guéret	41 500 €	2 000 €	31 500 €	33 500 €
Parsac	35 000 €	8 000 €	27 000 €	35 000 €
Boussac	61 400 €	8 000 €	52 000 €	60 000 €
Ahun	40 000 €	8 000 €	32 000 €	40 000 €
Dun-Le-Palestel	9 000 €	0 €	9 000 €	9 000 €
Chambon-Sur-Voueize	15 000 €	0 €	0 €	0 €
Total	261 900 €	42 000 €	186 500 €	228 500 €

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au Chapitre 65, article 655111, fonction 221.

Pour le collège de La Souterraine

Ne prennent pas part vote :

M. P. Filloux, Mme MF. Galbrun, Elus au CA du collège

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour le collège de Chatelus Malvaleix

Ne prennent pas part au vote :

M. G. Marsaleix, Mme H. Pilat (ayant donné pouvoir à M. G. Marsaleix), Elus au CA du collège

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour le collège Jules Marouzeau

Ne prennent pas part au vote :

M. E. Bodeau (ayant donné pouvoir à Mme ML. Geoffre), Mme ML. Geoffre, Elus au CA du collège

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour le collège de Parsac

Ne prennent pas part au vote :

M. P. Morançais, Mme MC. Bunlon, Elus au CA du collège

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour le collège de Boussac

Ne prennent pas part au vote :

M. F. Foulon, Mme C. Graveron (ayant donné pouvoir à M.F. Foulon), Elus au CA du collège

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour le collège d'Ahun

Ne prennent pas part au vote :

M. T. Gaillard (ayant donné pouvoir à M. V. Martin), Mme C. Defemme (ayant donné pouvoir à M. P. Morançais), Elus au CA du collège

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour le collège de Dun Le Palestel

Ne prennent pas part au vote :

M. L. Daulny, Mme H. Faivre, Elus au CA du collège

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour le collège de Chambon-sur-Voueize

Ne prennent pas part au vote :

M. N. Simonnet (ayant donné pouvoir à Mme MT. Vialle), Mme MT. Vialle, Elus au CA du collège

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET